



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné qu'une consultation publique aura lieu le lundi 8 janvier 2024 de 18 h 30 à 19 h 30 au Centre récréatif (2555, rue du Parc, Saint-Antoine-Abbé) concernant l'adoption des projets de règlements 272-12 ainsi que 332-2. Le règlement 272-12 modifie le règlement de zonage 272 afin de permettre l'usage « projet intégré commercial » dans les zones CI, de modifier l'article 5.1.1 et la modification de la marge avant dans les zones AG. Le règlement 332-2 modifie le règlement sur les nuisances et la sécurité no. 332, portant sur le nombre maximal d'animaux domestiques par résidence sur tout le territoire de Franklin, incluant Saint-Antoine-Abbé.

Consultation publique portant sur les règlements 272-12 et 332-2
Lundi 8 janvier 2024, 18 h 30 à 19 h 30
Centre récréatif (2555, rue du Parc)

Les règlements sont publiés sur le site Web de la Municipalité et peuvent être consultés en tout temps au www.municipalitedefranklin.ca, de même qu'à l'hôtel de ville (1670, route 202) du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h. À noter que l'hôtel de ville est fermé pour la période des Fêtes du 23 décembre 2023 au 3 janvier 2024.

Donné à Franklin, ce 18 décembre 2023

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la Municipalité, ce 18 décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 décembre 2023.

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier
